



COMMUNE DE LAMBESC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif du Conseil Municipal	29
Conseillers en exercice	29
Qui ont pris part à la délibération	29

SEANCE DU
27 MARS 2024

Transmission en Préfecture	
Date Réception	

Le vingt sept mars deux mille vingt quatre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LAMBESC a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Bernard RAMOND, et à la suite de la convocation faite par Monsieur le Maire le vingt et un mars deux mille vingt quatre et ce conformément aux articles L 2121-10, L 2121-12, L 2121-17 et L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRESENTS : Bernard RAMOND, Claire BLANC, Jean-Jacques DECORDE, Martine CHABERT, Hubert BACHELARD, Fabienne RAMOND, Jacques GAÏOLI, Dominique PELLEGRIN, Alain ARIA, Bernard MAYER, Joëlle BENAZET, Bruno BRETON, Violette ROMERA, Jocelyne PASTOR, Yvon CASTINEL, Hervé SUGNER, Sylvie PORRY (Absente jusqu'au vote du procès-verbal inclus), Karen LECLUSE, Anne-Laure JOLY, Hélène ALLIETTA, François BERGA, Corinne ARCHAMBAULT, Kellie CARMET (Absente jusqu'à la 3^{ème} délibération incluse), Jean-Michel CARRETERO, Valérie FARGIER, Philippe BERNARD, Guy GARCIN

REPRESENTES : Diana PELLETIER à Claire BLANC, Magalie TRAMIER à Dominique PELLEGRIN

SECRETAIRE DE SEANCE : Anne-Laure JOLY

DELIBERATION N° 2024-040	Finances Attribution des subventions aux associations – Année 2024
-----------------------------	---

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'eu égard à l'importance des actions dédiées à la culture et aux fêtes, aux sports, aux actions combattants, à la jeunesse, aux scolaires, à la petite enfance et aux clubs des associations « loi 1901 » dans la vie de la cité,

Après en avoir délibéré
LE CONSEIL MUNICIPAL

- **VERSE** aux associations des subventions à hauteur de **167 350 €** pour l'exercice 2024, telles que figurant dans le tableau ci-après :

Associations culturelles et festivités

Noms Associations	Subventions municipales	Subventions exceptionnelles	Valorisation des salles
Aguira	15 000.00 €		
Amis du vieux lambesc	3 000.00 €		
Choeur Evasion	400.00 €		1 590.41 €
Comité Officiel des fêtes	27 400,00 €		
Conservation Patrimoine de Lambesc	500.00 €		
Festival International de Piano de la Roque d'Anthéron – F.I.P	5 000.00 €		
Jazz Mania	1 600.00 €		4 089.63 €
FGuitarles Académie	400.00 €		5 452.83 €
La Bono Font	450.00 €		
Orchestre d'Harmonie de Lambesc	800.00 €		1 136.01 €
Philatélie Jacquemard Collections	400.00 €		908.81 €
Tourneurs sur bois	1 000.00 €		15 901.20 €
TOTAL	55 950.00 €		29 078.89 €

Associations sportives

Noms Associations	Subventions municipales	Subventions exceptionnelles	Valorisation des salles
ALSL	5 000.00 €		26 468.97 €
Association sportive du collège	300.00 €		5 907.24 €
Boxing club lambescain	1 000.00 €		2 953.62 €
Cyclo club de lambesc	1 000.00 €		
Elan lambescain	2 300.00 €		
ESCL Judo	2 600.00 €	400.00 €	6 702.44 €
Football club lambescain	8 000.00 €	4 000 euros déjà versés avance sur subvention	8 633.65 €
Hand sporting club	5 000.00 €		4 430.43 €
Lambesc rugby league 13	2 000.00 €		1 022.41 €
La Nouvelle boule lambescaine		500.00 €	
Mistral modeles club	200.00 €		908.81 €
Montagne à pic		1 000.00 €	8 406.45 €
Rando loisir lambesc	1 100.00 €		3 180.82 €

Retraite sportive lambescaine	400.00 €		
Les montagnards du jacquemard	600.00 €		
Subaquatique club lambescain	300.00 €		
Shorin Ji Ryu Karaté Club	1 000.00 €		5 225.63 €
Tennis club lambescain	3 500.00 €		17 267.31 €
Union sportive trévaresse	4 500.00 €		
TOTAL	38 800.00 €	1 900.00 €	99 230.24 €

Envoyé en préfecture le 03/04/2024
 Reçu en préfecture le 03/04/2024
 Publié le
 ID : 013-211300504-20240327-DB_2024_040-DE

Associations enfance-jeunesse

Noms Associations	Subventions municipales	Subventions exceptionnelles	Valorisation des salles
APPEL Jeanne d'Arc	500.00 €		
Diablotins Diablotines	800.00 €		2 726.42 €
Les enfants de Prévert	500.00 €		
Famille des Ecureuils	500.00 €		
Lipe	500.00 €		
Maison des jeunes et de la culture - MJC	35 000.00 €		13 647.12 €
JSP	500.00 €		
TOTAL	38 300.00 €		32 747.08 €

Associations sociales

Noms Associations	Subventions municipales	Subventions exceptionnelles	Valorisation des salles
Amicale du personnel	8 000.00 €		
Amicale de l'Oustalet	500.00 €		
Comité secours populaire	750.00 €		2 726.42 €
Croix Rouge Française	500.00 €		
Libère ton génie pour l'Afrique	2 000.00 €		
Secours catholique	750.00 €		1 817.61 €
TOTAL	12 500.00 €		4 544.03 €

Associations anciens combattants

Noms Associations	Subventions municipales	Subventions exceptionnelles	Valorisation des salles
ARAC	400.00 €		
FNACA section lambesc	400.00 €		
TOTAL	800.00 €		

Associations économie

Noms Associations	Subventions municipales	Subventions exceptionnelles	Valorisation des salles
AZALEE	8 000.00 €		6 814.80 €
LVC	8 000.00 €		
TOTAL	16 000.00 €		6 814.80 €

Associations divers

Noms Associations	Subventions municipales	Subventions exceptionnelles	Valorisation des salles
Amicale don de sang	500.00 €		
SOS chats errants	1 800.00 €		
Crèche de l'église	300.00 €		
SOS Ecureuils roux	800.00 €		
TOTAL	3 400.00 €		

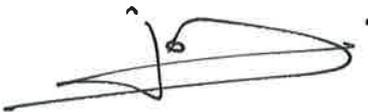
- **DIT** que les inscriptions budgétaires nécessaires au paiement figurent au budget primitif de l'exercice 2024 (chapitre 65, compte 65748)
- **DIT** que les subventions d'un montant supérieur à 23 000 € feront l'objet d'une convention d'objectifs et de financement avec chaque association concernée
- **PRECISE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le requérant peut former son recours soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique, par le biais de l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site Internet www.telerecours.fr. Dans ce délai, il peut être présenté un recours administratif auprès de la commune, prorogeant le délai de recours contentieux

La présente délibération est adoptée à l'unanimité

Délibéré à Lambesc les jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire de Séance

Anne-Laure JOLY



Le Maire de Lambesc,

Bernard RAMOND

